

# Règlement Concours Photos organisé par le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur Émerveiller pour sensibiliser – 2024 À la rencontre d'un Monde Vivant

## Article I : L'organisateur

A l'occasion de son événement régional organisé à Sisteron le samedi 15 juin 2024, le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) propose un concours photographique ouvert à toutes et tous sur le patrimoine naturel de notre région.

Le CEN PACA est une association régionale de protection de la nature créée en 1975. Au cœur de nos actions et en concertation avec de multiples acteurs : la connaissance de la biodiversité, la protection et la gestion d'espaces naturels, la sensibilisation du public.

## Article II : Thème du concours

La thématique pour 2024 est la suivante : « À la rencontre d'un Monde Vivant ».

Les photographies devront mettre en lumière la nature de notre région et s'insérer dans l'une des sous-thématiques suivantes : oiseaux sauvages – mammifères sauvages – amphibiens et reptiles sauvages – macro faune et flore – paysages

## Article III : Conditions de participation

Pour participer au concours, il faut s'inscrire en ligne en remplissant le bulletin de participation depuis le lien [en cliquant ici](#).

**Le concours est ouvert à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024 jusqu'au 31 mars 2024.**

Ce concours est libre, gratuit, ouvert à toutes et tous à l'exception des membres du jury ainsi que de la structure organisatrice (administrateur-salarié).

La participation est limitée aux œuvres originales sur lesquelles le participant détient tous les droits applicables.

La participation de photographes mineurs est possible sous consentement express de l'autorité parentale. Il leur sera réservé une remise des prix en catégorie jeune.

La participation de photographes professionnels est également possible. Il leur sera dédié une catégorie spécifique.

Les œuvres ayant remportées des prix dans le cadre d'autres concours peuvent être écartées par les membres du jury.

## Article IV : Prix et exposition

Catégorie jeune : sera récompensée la meilleure photographie sélectionnée par le jury parmi les participants âgés de moins de 18 ans.

Catégorie adulte amateur : seront récompensées les 9 meilleures photographies sélectionnées par le jury répondant aux critères du concours parmi les participants photographes amateurs. Les trois premiers prix se verront attribués un lot particulier.

Catégorie adulte professionnel : sera récompensée la meilleure photographie sélectionnée par le jury parmi les participants photographes professionnels.

Catégorie coup de cœur du public : il s'agira de choisir les 4 meilleures photos parmi le classement de la 10<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup> photo, pour déterminer celles sauvées par le public. L'appel à contribution du grand public pour le vote se fera sur les réseaux sociaux.

### Prix :

Catégorie jeune	Catégorie pro adulte
Candidat < à 18 ans	Candidat > à 18 ans et déclaré comme pro
<b>1<sup>er</sup> prix</b>	<b>1<sup>er</sup> prix</b>
Jumelle Nikon	Bon cadeau Jama Nature
Jeu ma vie de Renard	Art de la Photographie Nature
Visite gratuite de l'Ecomusée	Visite gratuite de l'Ecomusée
Mini-cahier d'activités FCEN	Mini-cahier d'activités FCEN
Adhésion individuelle 2024	Adhésion individuelle 2024
Tirage de la photo primée	Tirage de la photo primée

Catégorie adulte amateur	Catégorie adulte amateur	Catégorie adulte amateur
<b>1<sup>er</sup> prix</b>	<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	<b>3<sup>ème</sup> prix</b>
Manfrotto sac à dos pro light backloader S	Rollei Trépied C5i Carbone	Caruba tente d'affût
Speed Flyers	Le Guide des Oiseaux d'Europe	Observer les Oiseaux en France
Visite gratuite de l'Ecomusée	Visite gratuite de l'Ecomusée	Visite gratuite de l'Ecomusée
Mini-cahier d'activités FCEN	Mini-cahier d'activités FCEN	Mini-cahier d'activités FCEN
Adhésion individuelle 2024	Adhésion individuelle 2024	Adhésion individuelle 2024
Tirage de la photo primée	Tirage de la photo primée	Tirage de la photo primée

Catégorie adulte amateur	Catégorie adulte amateur	Catégorie adulte amateur
<b>4<sup>ème</sup> prix</b>	<b>5<sup>ème</sup> prix</b>	<b>6<sup>ème</sup> prix</b>
Jeu le Grand Voyage	Planète Collemboles	Identifier les animaux
Visite gratuite de l'Ecomusée	Visite gratuite de l'Ecomusée	Visite gratuite de l'Ecomusée
Mini-cahier d'activités FCEN	Mini-cahier d'activités FCEN	Mini-cahier d'activités FCEN
Adhésion individuelle 2024	Adhésion individuelle 2024	Adhésion individuelle 2024
Tirage de la photo primée	Tirage de la photo primée	Tirage de la photo primée

Catégorie adulte amateur	Catégorie adulte amateur	Catégorie adulte amateur
<b>7<sup>ème</sup> prix</b>	<b>8<sup>ème</sup> prix</b>	<b>9<sup>ème</sup> prix</b>
Nichoir Vivara	Nichoir Vivara	Jeu 7 Famille Abeille
Visite gratuite de l'Ecomusée	Visite gratuite de l'Ecomusée	Visite gratuite de l'Ecomusée
Mini-cahier d'activités FCEN	Mini-cahier d'activités FCEN	Mini-cahier d'activités FCEN
Adhésion individuelle 2024	Adhésion individuelle 2024	Adhésion individuelle 2024
Tirage de la photo primée	Tirage de la photo primée	Tirage de la photo primée

<b>Catégorie coup de cœur</b>
<b>Toutes catégories confondues</b>
<b>Du 10<sup>ème</sup> prix au 13<sup>ème</sup> prix</b>
Visite gratuite de l'Ecomusée
Mini-cahier d'activités FCEN
Adhésion individuelle 2024
Tirage de la photo primée

L'adhésion offerte par l'association pour l'année 2024.

La 2<sup>ème</sup> édition du concours photo est soutenue par nos mécènes : Provence Photo Vidéo, Optic Valréas, Biotope Editions, et JAMA Nature.

Les prix ne sont ni cessibles et ne peuvent faire l'objet d'une contrepartie financière ou autre.

En cas d'absence du gagnant lors de la remise des prix prévue le 15 juin 2024 à l'occasion de Nature en sCENE, il ne sera pas procédé à l'envoi postal des lots. Le gagnant devra se rendre sur rdv dans l'une des antennes du Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Article V : Directives photographiques

Les participants s'engagent à prendre leurs photos en milieu naturel (pas de parcs zoologiques par exemple). Sont aussi exclus tous animaux domestiques y compris ceux appelés « NAC ».

Ils s'engagent à respecter la tranquillité de la faune sauvage qu'ils photographient, leur habitat, ainsi que les espaces naturels.

Sont interdites pour des raisons éthiques et de préservation des espèces :

- Les photos au nid, tout dérangement d'un animal ou de son milieu ;
- L'appâtage ;
- La repasse : diffusion des enregistrements des sons produits par un oiseau afin d'obtenir une réaction ;
- La dégradation et cueillette de la flore.

Pour rappel, toute manipulation ou capture d'animaux sauvages sont strictement interdites.

Les photographies peuvent subir des retouches, sans exagération, et sont autorisées :

- Les photos couleurs et noir et blanc ;
- Les retouches comme le recadrage, la saturation, le contraste, la netteté, la température des couleurs, la balance des blancs et des couleurs, la retouche localisée, la correction du bruit.

Il est interdit de soumettre des photographies générées par toute forme d'intelligence artificielle.

En cas de doute, le jury se réserve le droit de demander le fichier RAW, les conditions de prises de vue au participant et d'éliminer une photo ne remplissant pas ces conditions.

En cas de fausse déclaration lors de l'inscription d'un photographe professionnel participant en catégorie amateur, celui-ci sera disqualifié.

## Article V : Composition du jury et résultats

Le jury, se réunira au mois d'avril pour la sélection des meilleures photos en fonction des catégories et prix indiquées dans l'article IV. Il se compose de trois personnes issues de la structure organisatrice avec des connaissances naturalistes et photographiques ainsi que du parrain de ce concours photo.

Les finalistes seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Le respect des thèmes et du règlement
- La qualité de la photo et sa capacité à émerveiller pour mieux sensibiliser les publics à la nécessité de protéger notre patrimoine naturel

Les participants seront avertis par mail de leur sélection. Les résultats seront mis en ligne sur notre site internet. La remise des prix aura lieu lors le samedi 15 juin 2024 lors de Nature en sCENE organisé par le Conservatoire d'espaces naturels Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Article VI : Modalité d'inscription et dépôt

Inscription ouverte en ligne depuis le [lien suivant](#)

Chaque photographe peut présenter jusqu'à 5 photos, dont il est le propriétaire, correspondant aux différents sous-thèmes énoncés dans l'article II.

Les photos ne devront pas dépasser 10 Mo chacune lors de l'envoi et être au format JPEG.

Elles ne devront pas comporter de signature ou filigrane lors du dépôt à l'inscription.

Il pourra être ensuite demandé aux participants dont les photographies ont été sélectionnées un fichier haute définition (raw original, jpeg à 100%, résolution de 300dpi, etc.). Le jury pourra revenir sur le classement en justifiant son auprès du photographe recalé en cas de qualité insuffisante à l'impression de son œuvre et se réserve le droit de disqualifier tout participant en cas de non-respect de l'Art.5 du présent règlement.

Les mineurs devront fournir l'autorisation des représentants légaux demandée au cours de l'inscription en ligne.

## Article VII : Tirage et utilisation des clichés

Chaque participant devra être l'auteur des photos prises. Le nom de l'auteur sera systématiquement mentionné quel que soit le type d'utilisation de la photographie, conformément à l'article L121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle. La nomenclature des fichiers envoyés devra être ainsi : NOM-PRENOM-Lieu-Espèce.

En acceptant ce règlement, les participants autorisent le CEN PACA à reproduire et à diffuser la photographie dans le seul cadre de toute communication et de la promotion de ce concours ainsi de l'exposition.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

Le CEN PACA ne pourra être tenu pour responsable en cas de non-respect du droit à l'image.

Le tirage des photos récompensées sera pris en charge par le CEN PACA. Les finalistes en contrepartie s'engagent à exposer leurs photos durant l'évènement régional du CEN PACA, puis à l'Ecomusée de Saint-Martin de Crau

## Article VIII : Contestation

En participant à ce concours, les candidats acceptent l'intégralité du règlement. Le jury est souverain dans ses choix. Ses décisions sont irrévocables, aucune contestation ne pourra donc être recevable.

## Article IX : Contact

Pour toute aide ou informations complémentaires : [contact@cen-paca.org](mailto:contact@cen-paca.org) ou par téléphone au 04 42 20 03 83. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

L'équipe du CEN PACA



# CONCOURS PHOTO

## ÉMERVEILLER POUR SENSIBILISER



2<sup>e</sup> édition  
« À la rencontre d'un Monde Vivant »  
Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2024

Remise des prix le 15 juin 2024 à Sisteron  
lors de notre événement Nature en sCENe

Informations et règlement sur  
[cen-paca.org](http://cen-paca.org)



Optic 2000  
Valréas

biotope  
ÉDITIONS

JAMA

